

PROPOSITION DE LOI

INCENDIES EN CENTRES DE RECYCLAGE : FEDERREC APPELLE À UNE ACTION URGENTE

Le 6 mars prochain, la proposition de loi visant à renforcer la prévention et la lutte contre le risque d'incendies liés aux batteries au lithium et aux cartouches de protoxyde d'azote dans les installations de collecte, de tri, et de recyclage sera débattue au Sénat en séance publique afin de palier aux difficultés rencontrées par ces installations.

FEDERREC, la Fédération des entreprises du Recyclage, du Réemploi et de l'Économie Circulaire, soutient fermement cette proposition de loi car ses adhérents sont confrontés à un danger grandissant : **les incendies provoqués par les batteries au lithium et les bouteilles de protoxyde d'azote** jetées par erreur dans les déchets ménagers ou abandonnées dans l'espace public. **Un fléau qui met en péril la sécurité des travailleurs et menace l'avenir du recyclage en France.**

DES CHIFFRES ALARMANTS



- **1 incendie toutes les deux semaines** dans les centres de collecte, de tri et de recyclage en France*,
- **Plus de 60 %** de ces incendies liés aux batteries au lithium et aux bouteilles de gaz*,
- Des dégâts matériels estimés jusqu'à **100 millions d'euros par an** pour la profession, **sans compter les risques humains majeurs.**

Vidéo de sensibilisation FEDERREC :

 [Dangers invisibles : batteries & protoxyde, ces objets peuvent détruire des vies](#)

UNE AVANCÉE LÉGISLATIVE NÉCESSAIRE

Face à cette menace croissante, les sénateurs Cyril Pellevat, Jean-François Longeot et la rapporteure du texte Jocelyne Antoine, portent une proposition de loi visant à renforcer la sécurité des installations de recyclage et à mieux protéger les salariés du secteur.

Après avoir été débattue par les sénateurs de la Commission Aménagement du Territoire et Développement Durable le 18 février dernier, cette proposition sera débattue en séance publique le 6 mars prochain, en première lecture du Sénat.

FEDERREC, organisation représentant les filières du recyclage, soutient pleinement cette initiative et appelle à une amélioration du cadre législatif et préventif : protéger les centres de tri, c'est protéger les travailleurs du recyclage et préserver une filière essentielle à la transition écologique.

* Source : 2024, BARPI, Rapport Inventaire – Incidents et accidents technologiques survenus en 2023
- https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/wp-content/uploads/2024/08/2024_Inventaire.pdf.

À propos de **FEDERREC**

FEDERREC est la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage, du Réemploi et de l'Économie Circulaire. Elle est régie par le Livre IV, Titre 1^{er} du Code du Travail.

Créée en 1945, initialement sous le nom FEDEREC, **pour devenir en 2024 FEDERREC**, elle représente aujourd'hui 34 500 salariés, 1 200 entreprises, soit 2 450 établissements, de la TPE au grand groupe, répartis sur l'ensemble du territoire français et dont l'activité consiste en la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels et ménagers ou le négoce/courtage de matières premières issues du recyclage. **FEDERREC** est structurée en 12 filières et 8 syndicats régionaux.

Contact presse FEDERREC : Agence Profile

Olivia CHABBERT / Anna LESBROS - 01 56 26 72 00 - federec@agence-profile.com